

PLAN D'ACCES A L'I.M.E



I.M.E MEYSSAC

L'établissement est situé à 20 kms de BRIVE, à l'entrée du bourg de MEYSSAC et à proximité de l'un des « plus beaux villages de France », Collonges-La-Rouge.

Il s'étend sur une superficie d'environ 10 hectares.

On peut s'y rendre par le train jusqu'à Brive puis par un bus jusqu'au Bourg de Meyssac.

L'établissement assure :

- l'organisation des transports en direction de LIMOGES, BRIVE, TULLE, BEAULIEU et éventuellement en d'autres lieux selon les besoins,
- l'hébergement des jeunes en internat, demi-pension ou internat à temps partiel.
- les soins courants.



La solidarité en action

IME

I.M.P

IMPRO

INSTITUT MEDICO EDUCATIF



INSTITUT MEDICO EDUCATIF
CHEMIN DE LA SAGNE
19500 MEYSSAC

Téléphone : 05.55.84.03.90
Fax : 05.55.84.06.81
E-mail : ime.meyssac@pep19.org

L'I.M.E. DE MEYSSAC

Cette plaquette de présentation de l'établissement est destinée à l'ensemble de nos partenaires institutionnels ainsi qu'aux familles qui souhaitent réfléchir une orientation pour leur enfant en éclairant plus justement leurs analyses et réflexions autour de la place spécifique d'un établissement médico-social dans le parcours d'un enfant, adolescent ou jeune adulte inscrit dans le champ du handicap.

Ce document est dans sa forme et son contenu volontairement concis et synthétique, un ensemble d'outils plus exhaustifs sera remis aux familles et aux usagers dans le cadre de la procédure d'admission (Livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte de bientraitance...)

Comme moi même, l'ensemble de l'équipe institutionnelle se tient à votre disposition pour vous apporter tout éclairage supplémentaire que vous appelleriez de vos vœux

Le Directeur



L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Corrèze (ADPEP 19) :

est une association loi 1901 membre de la Fédération Générale des P.E.P.

L'association privilégie le maintien du lien familial, recherche le progrès de la personne vers l'autonomie, veille au mieux être, à l'épanouissement et au respect de la dignité.

En complémentarité de l'école, l'ADPEP 19 :

- Affirme la priorité des dimensions humaines et sociales sur les critères économiques dans la prise en compte des situations.
- Développe l'esprit de solidarité et d'entraide.
- Défend le droit à l'éducation, à la santé, à la culture et aux loisirs pour tous les enfants.
- Combat les inégalités notamment par des actions d'aide et d'accompagnement en faveur des familles en difficulté.

ORGANIGRAMME . . .

Directeur

Chefs de service :

Médical et Para-Médical / Educatifs
Services généraux

Cadre Administratif
secrétaires

Assistante Sociale

Médecins psychiatres/ Médecin généraliste
Infirmière / Aide Soignante

Psychologues / Psychomotriciennes / Orthophonistes

Educateurs Spécialisés / Moniteurs éducateurs

Educateurs Techniques Spécialisés

Moniteurs d'Atelier

Enseignants Spécialisés

Aides Médico-Psychologiques / Veilleurs de nuit

Agents des services généraux :

Transport / Entretien / Restauration



. . . ET ADRESSES UTILES

Association Départementale des Pupilles
De l'Enseignement Public de la Corrèze (ADPEP 19)
23 rue A. Audubert BP 23 19001 TULLE CEDEX
Tel : 05.55.20.01.41 Télécopie : 05.55.20.03.01
E-mail : ad.pep19@free.fr



Maison Départementale des Personnes Handicapées
rue du Docteur Ramon
19000 TULLE
Tél. : 05.55.93.49.10

L'EQUIPE MEDICO SOCIALE

Des médecins psychiatres participent à l'animation du travail



Des psychologues assurent une fonction d'évaluation et peuvent proposer aux jeunes et à leur famille un soutien à travers des modalités individuelles ou de groupe.

Des orthophonistes rééduquent les troubles du langage et de la parole en liaison avec les enseignants et le secteur éducatif.

Des psychomotriciens proposent un travail corporel favorisant un mieux être.

Le suivi médical est confié à un médecin généraliste, il préconise, si nécessaire, des soins et des consultations externes. Une infirmière et une aide soignante assurent le suivi médical des jeunes accueillis à l'IME

L'assistante sociale est le lien privilégié entre les familles, l'institution et les différents organismes.

PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

L'IME est Agréé par la Sécurité Sociale et la Direction Départementale de l'Action sanitaire et Sociale, et fonctionne conformément à la réforme des annexes XXIV, et aux statuts de l'association.

L'I.M.E se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la loi du 2 janvier 2002, la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 et les annexes XXIV pour fonder l'éthique de son projet.

Ces différents textes évoquent des principes et des valeurs qui structurent notre action. La prise en charge pluridisciplinaire de l'enfant par l'institution permet la mise en place de soins adaptés et leur donne sens.

Dans cette perspective nos actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques, qui s'évaluent en permanence, sont adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état de santé ainsi qu'à son âge.

Chaque famille est concernée, informée et associée au projet personnalisé de son enfant. Elle est tenue informée des orientations générales de l'établissement et de son fonctionnement.



Un I.M.E. : c'est un Institut Médico-Educatif, un établissement financé par l'assurance maladie à l'intérieur duquel on trouve :

- une Unité d'Enseignement (Education Nationale)
- des dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire.
- un Service Para médical et Médical
- un Service Social
- un Service de Formation pré-professionnelle et professionnelle
- un Service Educatif

Les usagers sont orientés par la M.D.P.H

(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

dans le cadre de la C.D.A (Commission des Droits et de l'Autonomie)

LE FONCTIONNEMENT

MODALITES D'ACCUEIL

L'IME est agréé pour un accueil d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 20 ans, déficients intellectuels légers avec ou sans troubles du comportement, à l'exclusion de tout handicap sensoriel ou moteur. La capacité est de 70 places mixtes.

a) La visite préalable : elle permet de visiter l'établissement et de rencontrer les responsables des différents services : Educatif, Social, Para-Médical et Médical, Pédagogique.

b) L'admission : la présence de la famille ou des représentants légaux est vraiment souhaitable en cette occasion afin de répondre aux légitimes interrogations de ces derniers.

c) L'installation du jeune :

-  Hébergement (groupe d'internat)
-  Classe
-  Atelier Professionnel
-  Ateliers Educatifs

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet individuel est le pivot de la prise en charge de chaque jeune tout au long de son séjour.

Il s'inscrit dans l'action générale du Projet d'Etablissement, validé par le Conseil d'Administration et les Organismes de Tutelle.




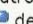
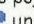
Il est élaboré avec le jeune et sa famille, régulièrement évalué et actualisé lors de la réunion de synthèse.

Il concourt également autant que possible à l'intégration de l'Usager.

Les Différents types de prises en charge :




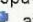

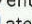

Scolaire

Médicale et Para-Médicale avec

-  des médecins psychiatres et généralistes  des psychologues
-  des orthophonistes  des psychomotriciens  une infirmière et une aide soignante

Educative

De type Professionnel



-  atelier lingerie - blanchisserie  atelier espaces verts
-  atelier restauration /entretien des locaux  atelier cuisine
-  atelier vie pratique  atelier vie quotidienne  atelier polyvalent

Le Suivi Social

PREPARATION A LA SORTIE DU JEUNE

Notre mission ne se borne pas à la vie dans l'Etablissement.

Elle implique :

-  un projet de sortie
-  ainsi qu'un suivi ultérieur du jeune.

Une adaptation progressive à une vie plus autonome est systématiquement envisagée tant au niveau Educatif que Pré-professionnel :

- stages en entreprises,
- structure d'insertion (Meysac),
- prise de contact avec les éventuels établissements d'accueil (établissements d'enfants ou structures pour adultes)
- studio d'autonomisation (Meysac)

Après sa sortie, pendant 3 ans, un suivi de la situation du jeune sera effectué.

L'ACTION EDUCATIVE

L'ACTION EDUCATIVE a pour but d'établir une relation personnalisée avec l'enfant, de l'accompagner au quotidien pour tenter de partager, de prendre conscience, et de donner un sens à ses divers comportements dans les activités et ateliers éducatifs.

L'ACTION EDUCATIVE établit une relation basée sur plusieurs facteurs:

1. OBSERVER ET ÉCOUTER pour repérer et analyser les compétences et les besoins des jeunes tant individuellement qu'au niveau général du groupe.
2. ÉVALUER ET ÉQUILIBRER ce qui se passe dans le groupe, sa dynamique, la place de chacun, les manques et le potentiel de chaque sujet.
3. CONSIDÉRER la personne dans son intégrité, avec ses richesses et ses limites. La disponibilité et l'attention qu'on lui accorde permettent à l'enfant de se sentir compris, reconnu et d'évoluer.
4. ACCOMPAGNER. L'éducateur propose un espace favorable pour que l'enfant puisse faire émerger ses désirs et les concrétiser.



L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Fonctionnement et organisation.

⇒ Dans le cadre d'une convention, l'Education Nationale met à disposition de l'établissement les personnels publics spécialisés nécessaires pour permettre aux enfants d'accéder à une structuration cognitive plus avancée.

La scolarisation.

⇒ Précurseur sur ce registre, l'IME a mis en place depuis de nombreuses années des dispositifs d'intégration et/ou des partenariats contractualisés en milieu ordinaire, en école primaire, en collège et en Lycées Professionnels, accompagnés par des enseignants, des éducateurs de l'IME et, autant que de besoin, de rééducateurs.

